

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé



المملكة المغربية
وزارة الصحة

**Allocution de Monsieur
Le Pr. El Houssaine Louardi
Ministre de la Santé**

A l'occasion de la rencontre sur la

**Restitution des résultats de la
Certification des maisons d'accouchement**

Organisée le 21 janvier 2013

بسم الله الرحمن الرحيم ، والصلاة والسلام على خير المرسلين

- Monsieur le Président du Conseil National de l'Ordre National des Médecins ;
- Mme la représentante de l'UNFPA au Maroc ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des autres Agences du Système des Nations Unies ;
- Mesdames et Messieurs les représentants de la Coopération internationale Multilatérale et Bilatérale,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Associations et Sociétés Savantes ;
- Madame et Messieurs les Directeurs Centraux,
- Monsieur l'Inspecteur Général par intérim,
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des Instituts,
- Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé,
- Mesdames et Messieurs les Délégués et médecins chef des SIAAP ;
- Mesdames et Messieurs les cadres du Ministère de la Santé ;

Mesdames et Messieurs, Honorable assistance

Comme vous le savez, l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement figure parmi les engagements majeurs du gouvernement. Dans ce cadre, le Ministère de la santé a élaboré un nouveau plan d'accélération de la réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale pour la période 2012-2016.

Ce plan d'action, qui vous a été présenté le 27 septembre 2012, comprend 51 mesures et se veut, comme nous l'avions précisé, un plan de consolidation des acquis, de renforcement de l'action de proximité et de ciblage des actions du milieu rural et des zones sous-couvertes.

Trois mois après cette diffusion, nous nous retrouvons de nouveau, pour marquer la réalisation d'une mesure importante de ce plan d'action (mesure 10) qui n'a pas pu être réalisée de par le passé et qui voit le jour aujourd'hui grâce à la mobilisation des professionnels du terrain et de l'accompagnement de l'administration centrale. Il s'agit de la certification des premières maisons d'accouchements du réseau des établissements de soins de santé de base.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, parmi les 500 000 accouchements réalisés dans les structures publiques, la majorité se fait dans les maternités hospitalières (80 %) et c'est un acquis important qu'il faille préserver.

Mais pour atteindre 90 % d'accouchements en milieu surveillé tel que cela est recommandé par le système des Nations Unis et fixé comme objectif dans notre plan d'action ; il va falloir investir davantage dans les structures de

proximité représentées dans ce plan d'action par les maisons d'accouchement.

En effet bien qu'elles soient au nombre de 524, leur réalisation en accouchements oscille toujours autour de 100 000 accouchements par an. Il existe même des maisons d'accouchement qui ne réalise aucun accouchement par an. Les motifs derrière cette stagnation de production sont variés mais restent dominés par l'insuffisance en personnel et la faible qualité de soins. D'où la priorité accordée à ces deux dimensions dans notre plan d'action.

Je rappelle que l'audit de 2008 avait montré qu'aucune maison d'accouchement ne répondait aux normes requises et qu'à peine 28 % parmi elles assuraient les gestes qui peuvent sauver une mère ou à un nouveau né, connus sous le vocable de « fonctions de soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base » ou fonctions SOUB.

Pour pallier à ce problème, nous avons prévu 4 principales actions :

1. L'engagement des maisons d'accouchement dans un processus de certification pour reconnaître le mérite et encourager celles qui sont aux normes et accompagner celles qui ne le sont pas ;
2. Le renforcement de la disponibilité des sages femmes dans les maisons d'accouchement avec une norme d'au moins 02 sages femmes par maison d'accouchement ;
3. La mise en place de la micro-planification au niveau des circonscriptions sanitaires couvrant le territoire de desserte des maisons d'accouchement ;

4. Et le développement dans les maisons d'accouchement excentrées par rapport aux hôpitaux d'unités d'urgence médicale de proximité.

Mesdames et Messieurs,

Le processus de certification des maisons d'accouchement initié par le Ministère de la Santé est basé sur l'évaluation de la qualité de prise en charge des parturientes et de leurs nouveau-nés en comparant l'état des lieux à un référentiel spécifique de la qualité de prise en charge de l'accouchement.

Dans sa conception, ce processus de certification repose sur l'analyse de **4 dimensions** :

- (i) L'accès aux soins ;
- (ii) La pratique des fonctions de soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base (SOUB);
- (iii) La qualité de la prise en charge ;
- (iv) Le management.

L'examen de ces 4 dimensions repose sur la satisfaction de 69 critères et la décision de certification est établie au regard de 3 niveaux d'exigences:

- **le niveau 1** qui exige une satisfaction à 80% aux critères des deux premières dimensions (accès aux soins et pratique des fonctions SOUB) ;
- **le niveau 2** qui exige, en plus du niveau 1, une conformité à 80% aux critères de la 3^{eme} dimension (qualité de la prise en charge).
- **et le niveau 3** obtenu lorsque la dimension qualité du management est satisfaite à 80% en plus des 3 autres dimensions.

Mesdames et Messieurs,

Sur un total de 497 maisons d'accouchement fonctionnelles, 415 ont participé au processus de certification, soit un taux de participation de 84%.

Parmi ces 415 maisons d'accouchement participantes, **43** ont été identifiées conformes au moins aux normes du niveau 1 et ont donc pu faire l'objet d'une visite d'audit externe à l'issue duquel **32** ont pu décrocher leur certification (24 certifiées au niveau 1 et 8 certifiées au niveau 2).

Les résultats de ce processus de certification ont également montré que la proportion des maisons d'accouchement qui pratiquent les gestes qui sauvent (fonctions SOUB) est passé à 42 % contre 28 % en 2008 et que la proportion des maisons d'accouchement qui satisfont plus de 80 % des critères de qualité de la prise en charge a progressée à 57.3 % contre 18% en 2008.

Ces résultats sont encourageants, mais l'effort doit être soutenu pour pouvoir atteindre les objectifs fixés pour 2016.

Ainsi le processus de certification a permis aux professionnels de la santé et aux gestionnaires de disposer de données réelles sur l'état des lieux et sur les actions d'amélioration à entreprendre pour améliorer de façon continue, la qualité de prise en charge des parturientes et leurs nouveau-nés au niveau des maisons d'accouchement.

Afin de répondre aux exigences croissantes des usagers, et dans une perspective d'amélioration continue, la dynamique créée par ce processus doit être maintenue et pérennisée.

Les structures certifiées doivent poursuivre la démarche qualité pour atteindre le niveau supérieur. Les autres structures sont invitées avec l'appui

des niveaux régional et provincial, à déployer plus d'efforts pour décrocher au moins le niveau 1 de certification.

Mesdames et Messieurs,

Bien que la période qui nous sépare de la date de diffusion de notre plan d'action est très courte (27 septembre 2012), nous avons déjà procédé à l'extension de la gratuité des soins à la prise en charge des bilans de suivi des grossesses à risque et à la prise en charge des complications obstétricales qui sont les causes directes de décès maternels.

Nous avons également pu acquérir 73 ambulances pour renforcer le parc de transport sanitaire du Ministère de la Santé sans compter les 12 ambulances type A+ prévues pour les SMUR.

De même nous avons procédé à la formation de plus de 500 sages femmes en secourisme néonatal comme mesure de pré-requis à l'amélioration de la prise en charge du nouveau-né.

Cela témoigne de notre engagement pour cette priorité nationale et nous devons garder le cap du compte à rebours 2015 des objectifs du millénaire, parce que les dernières marches de progrès sont toujours difficiles à atteindre et je compte sur votre engagement tous pour relever ce défi et permettre au Maroc d'honorer son engagement à ce sujet.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi en cette occasion de féliciter les 32 premières équipes qui ont pu décrocher leur certification et je demande aux autres équipes de se

préparer au cycle prochain de certification. Nous ne sommes qu'au début de la mise en œuvre de notre plan d'action et nous devons profiter de ce partage pour relancer nos équipes sur la base du diagnostic établi dans le cadre de ce processus.

Permettez-moi d'exprimer également mes vifs remerciements et encouragements à tous les acteurs impliqués dans ce processus, ainsi qu'à l'UNFPA, pour son engagement à nos côtés et je remercie aussi tous nos partenaires qui nous accompagnent dans notre progrès vers l'atteinte des OMD 4 et 5.

Merci de votre aimable attention.